

Chariots automoteurs



Nacelles



Engins de chantier



Grues auxiliaires



Ponts roulants



S.S.T.



Habilitation électrique



A.I.P.R.



Risques chimiques



Lutte contre l'incendie



Gestes et postures

LA RÉGLEMENTATION

L'article R233-13-19 du Code du Travail prescrit que "la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. **Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.**

En outre, la conduite de certains équipements (...) est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise".

LES CATÉGORIES

I CACES®1

➔ Chariot transpalette à conducteur porté et préparateur de commande au sol

- Élévation < 1 mètre



I CACES®2

➔ Chariot tracteur et à plateau

- Porteur de capacité < 6 000 kg



I CACES®3

➔ Chariot élévateur en porte à faux

- De capacité ≤ 6 000 kg



I CACES®4

➔ Chariot élévateur en porte à faux

- De capacité ≥ 6 000 kg



I CACES®5

➔ Chariot élévateur à mat rétractable



I CACES®6

➔ Conduite de chariots sans activité de production

- Chargement, essai, maintenance



LES COMPLÉMENTS

I CACES® type 1

➔ Transpalette électrique



I CACES® type 3

➔ Transpalette Gerbeur



I CACES®3 +

➔ Chariot embarqué



I CACES®5 +

➔ Chariot bi et tri directionnels prise latérale à poste de conduite élevable.

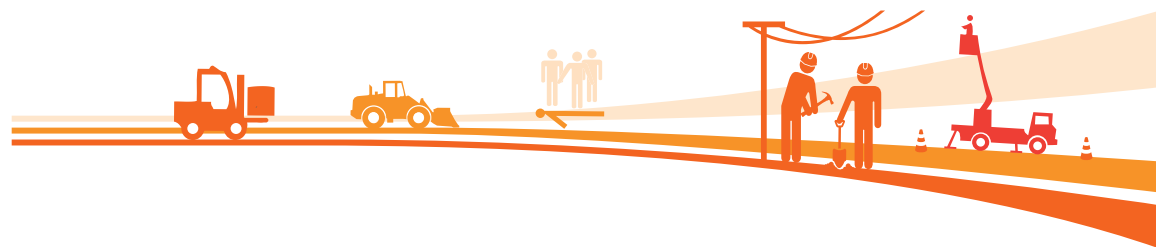
- Complément de formation



www.procarist.com

P.A. Béthunes

37, avenue des Béthunes
95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Tél. : 01 30 37 02 52
contact@procarist.com




**Chariots
automoteurs**



Nacelles



Engins
de chantier



Grues
auxiliaires



Ponts
roulants



S.S.T.



Habilitation
électrique



A.I.P.R.



Risques
chimiques





Lutte contre
l'incendie




Gestes
et postures


Conduite de chariots automoteurs à conducteur porte - caces®

 **Nombre
de participants**
Par groupe
de 10 personnes.

 **Lieu de formation**
En inter-entreprise dans
nos locaux ou en intra-
entreprise.

 **Durée
de la formation**
Adapté en fonction du
niveau de pratique et/ou
de formation (Recyclage).

 **Validité**
5 ans

 **Prérequis**
Être âgé de 18 ans
minimum et être apte
médicalement.


Public

Toute personne amenée
à utiliser un chariot élé-
vateur même à titre occa-
sionnel.


Objectifs

Former les stagiaires à la
conduite des engins auto-
moteurs afin de maîtriser
toutes les techniques de
sécurité pour la conduite
des chariots de leur entre-
prise, en conformité avec
la recommandation R389.


Moyens

- Chariots automoteurs
catégories 1-2-3-4-5.
- Salle de cours pédago-
gique avec rétroprojec-
teur.
- Support de formation
remis au stagiaire.

PROGRAMME DE FORMATION

Sécurité • Réglementation • Technologie

Théorie

- La sensibilisation aux accidents et à leurs causes.
- Rôle des organismes et des instances de prévention.
- Les responsabilités du cariste.
- Les différents engins et leurs fonctions.
- Les règles générales de sécurité.
- Les règles de circulation et de sécurité.
- Les règles de sécurité pour la conduite.

Pratique

- Vérification et entretien des différents engins.
- La circulation à l'intérieur et à l'extérieur des locaux.
- Chargement et déchargement de véhicule.
- Opération de stockage et de déstockage en palletier.
- Le gerbage et dégerbage sur pile



P.A. Béthunes

37, avenue des Béthunes
95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Tél. : 01 30 37 02 52
contact@procarist.com